



**PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES**

**DIX HEURES**

M. MICKLEFIELD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 239 — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation (frais de demande et dépôts)/The Residential Tenancies Amendment Act (Application Fees and Deposits)*.

Il s'élève un débat.

M. MICKLEFIELD intervient.

M. SALA, M<sup>me</sup> COX ainsi que MM. ISLEIFSON et LAMONT posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. SALA exerce son droit de parole jusqu'à 10 h 30 et le conserve pour la reprise du débat.

---

M. MICKLEFIELD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 237 — *Loi modifiant la Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire/The Advanced Education Administration Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. MICKLEFIELD intervient.

M. MOSES, M<sup>mes</sup> COX et LAMOUREUX ainsi que M. ISLEIFSON posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. MOSES intervient. M. WASYLIW exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

L'Assemblée reprend le débat sur la proposition présentée par M. MICHALESKI :

Proposition n° 9 : Proposition visant à exhorter le gouvernement fédéral à absorber le coût de la hausse des salaires au sein de la GRC

Attendu :

que le taux de criminalité ne cesse de croître au Canada en raison des politiques laxistes de la coalition libérale-néo-démocrate en la matière;

que des municipalités paient désormais plus cher pour les services de la GRC étant donné que le gouvernement fédéral a négocié, sans même les consulter, une hausse considérable des salaires des membres de la GRC;

que cette hausse exerce des pressions supplémentaires sur les budgets déjà limités dont les municipalités disposent pour fournir des services aux Manitobains;

que l'Association des municipalités du Manitoba a indiqué que cette hausse de 23,7 % allait avoir des répercussions négatives sur les municipalités;

que la GRC joue un rôle essentiel pour assurer la sécurité dans les quartiers résidentiels;

que les néo-démocrates provinciaux et fédéraux ainsi que les libéraux fédéraux ont tenu des propos favorables à la réduction du financement des services de police;

que cette attitude nuit aux relations que les gouvernements entretiennent avec les responsables de l'application de la loi;

que le gouvernement fédéral a la capacité et les moyens de faire parvenir des fonds à ces municipalités afin qu'elles financent leurs forces policières locales;

que les députés à l'Assemblée devraient s'entendre sur la nécessité d'augmenter — et non de réduire — le financement des services de police afin de lutter de manière adéquate contre la hausse de la criminalité qu'ont entraînée les politiques laxistes des néo-démocrates et des libéraux en matière de criminalité partout au Canada,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement fédéral à financer de manière adéquate et juste la GRC et la hausse salariale qu'il a négociée plutôt que de faire porter ce fardeau aux municipalités de la province.

Le débat se poursuit.

M. SANDHU, N. FONTAINE, MM. SALA et BUSHIE, T. LINDSEY ainsi que U. ASAGWARA interviennent. M. BRAR exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M. MICKLEFIELD, *président du Comité permanent des affaires législatives*, présente le troisième rapport du Comité :

**Réunion :**

Le Comité s'est réuni le 24 avril 2023, à midi, dans la salle 255 du Palais législatif.

**Question à l'étude :**

*Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes*

**Composition du Comité :**

- N. FONTAINE;
- M. le *ministre* GOERTZEN;
- M<sup>me</sup> la *ministre* GUILLEMARD;
- M<sup>me</sup> MARCELINO;
- M. MARTIN;
- M. MICKLEFIELD.

Le Comité a élu :

- M. MICKLEFIELD à la présidence;
- M. MARTIN à la vice-présidence.

**Motion :**

Le Comité a adopté la motion qui suit :

*Il est proposé que le Comité permanent des affaires législatives reporte l'examen détaillé de la **Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes**, prévu à l'article 40 de cette loi, jusqu'à ce que les élections générales provinciales devant avoir lieu le 3 octobre 2023 soient terminées.*

Sur la motion de M. MICKLEFIELD, le rapport du Comité est déposé.

---

M. WISHART, *président du Comité permanent des affaires législatives*, présente le quatrième rapport du Comité :

**Réunion :**

Le Comité s'est réuni le 24 avril 2023, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.



**Projets de loi étudiés dont il a été fait rapport :**

(N° 2) — *Loi modifiant la Loi sur le temps réglementaire/The Official Time Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 8) — *Loi sur la sécurité et l'entretien des sentiers pour véhicules à caractère non routier/The Off-Road Trails Safety and Maintenance Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune/The Wildlife Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 24) — *Loi modifiant la Loi sur les incendies échappés/The Wildfires Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. WISHART, le rapport du Comité est déposé.

---

M<sup>me</sup> SQUIRES, *ministre responsable de la Condition féminine*, fait une déclaration au sujet de la Red Hat Society.

N. FONTAINE et, avec le consentement de l'Assemblée, M<sup>me</sup> LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

---

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M. WOWCHUK, U. ASAGWARA, M<sup>me</sup> la *ministre* GUILLEMARD, T. LINDSEY et M<sup>me</sup> LAMOUREUX font des déclarations de député.

---

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. ALTOMARE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures pour mettre en place dans les écoles publiques des programmes bilingues anglais-pendjabi semblables aux autres programmes bilingues qui existent déjà et pour enseigner le pendjabi à d'autres niveaux dans le système scolaire manitobain.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter la première ministre à aider la ville de Winnipeg, sur le plan financier, à construire un pont à trois voies dans chaque direction afin de conserver le lien essentiel qui relie le secteur nord-est de Winnipeg, Transcona et le centre-ville, à exhorter le gouvernement provincial à recommander que la ville garde le vieux pont entièrement ouvert à la circulation pendant cette construction et à étudier la faisabilité de garder le vieux pont Louise en service à des fins de transport actif dans le futur.

**Mardi 25 avril 2023**

---

M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas) — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

---

Conformément au paragraphe 34(7) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député visant à exhorter le gouvernement fédéral à absorber le coût de la hausse des salaires au sein de la GRC sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

---

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

---

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myma Driedger